



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

### coopération culturelle

Question écrite n° 48840

#### Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre des affaires étrangères, chargée des Français de l'étranger, sur le réseau culturel de la France à l'étranger. Le Comité d'évaluation et de contrôle de l'Assemblée nationale a rendu à la fin de l'année 2013 un rapport d'évaluation des politiques menées au titre de ce réseau. Les auteurs du rapport rappellent la position historiquement pionnière de la France en matière de rayonnement explique qu'elle soit aujourd'hui dotée d'un réseau culturel extérieur qui se singularise par sa richesse et sa complexité. Selon les rapporteurs, s'il demeure aujourd'hui encore le réseau culturel le plus étendu au monde, il doit désormais faire face à de nouveaux défis, dans un contexte de contrainte budgétaire et de concurrence accrue des puissances étrangères. Les auteurs de ce rapport estiment que, pour être en mesure de mener une politique d'influence à même de faire entendre sa voix dans le monde, la France doit donc adapter ce réseau aux réalités contemporaines. Ils suggèrent dans cette perspective de moderniser et mieux exploiter les outils numériques. Les rapporteurs proposent ainsi d'organiser des remontées d'information sur les scènes artistiques étrangères. Il lui demande si le Gouvernement entend donner une suite concrète à cette suggestion.

#### Texte de la réponse

Le ministère des affaires étrangères et du développement international, grâce à son opérateur culturel l'Institut français (IF), porte une attention particulière à l'utilisation d'outils numériques et à leur impact. Afin d'adapter ce réseau aux réalités contemporaines et de faire face à de nouveaux défis, l'Institut français a inscrit le numérique au cœur de ses moyens d'intervention et a développé de nombreuses plateformes thématiques (IF Cinéma, IFmapp, IFverso, IFmobile, Culturethèque, etc.) qui permettent notamment d'améliorer l'information sur l'offre artistique nationale et au sein du réseau. Les plateformes IFcinéma, IFverso dans le secteur du livre ou encore Culturethèque constituent ainsi des ressources numériques essentielles à la meilleure diffusion de l'offre culturelle française et internationale. La numérisation des infrastructures culturelles à l'étranger accompagne cet effort. Ils sont également des outils d'information et de veille sur l'offre culturelle française et internationale. Cette offre numérique rencontre un réel succès (forte progression des abonnements, des consultations de sites, des téléchargements d'application) et fait l'objet d'une promotion permanente avec la création en septembre 2013 d'un département spécifique dédié au numérique. Une bonne connaissance des scènes artistiques étrangères est un élément essentiel pour la promotion de nos artistes et de la création française à l'étranger. Elle permet de favoriser les co-productions et la diffusion des oeuvres. Dans cette perspective, l'Institut français centralise, en lien avec les services culturels des ambassades, les informations sur les programmations artistiques étrangères, régulièrement actualisées.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Frédéric Lefebvre](#)

**Circonscription :** Français établis hors de France (1<sup>re</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 48840

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** Français de l'étranger

**Ministère attributaire :** Commerce extérieur, tourisme et Français de l'étranger

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 février 2014](#), page 989

Réponse publiée au JO le : [22 juillet 2014](#), page 6194